

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2357

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, Auditorium-ONL et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2357 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS, AUDITORIUM-ONL ET LA METROPOLE DE LYON POUR LA MISE EN PLACE DU PASS CULTURE 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon offre aux étudiants la possibilité d'accéder à des spectacles dans différents établissements de son territoire à des tarifs préférentiels, au travers d'un dispositif dénommé « Pass Culture ».

Ce dispositif a pour objectif de faire découvrir les différents établissements culturels de la métropole aux étudiants, de faciliter leur intégration culturelle dans la cité et de fidéliser ainsi de futurs spectateurs.

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

Théâtre de découverte, de partage, engagé au service d'une culture pour tous, ils accompagnent les publics à travers différentes actions : visites du site, partenariats avec différents établissements scolaires de la métropole, etc.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon réunit au sein d'un même établissement une salle de concerts de 2 100 places et un orchestre permanent, offrant aux 103 musiciens de l'Orchestre national de Lyon la possibilité de travailler une identité sonore forte et un rapport pérenne à son public. Le prestige de cette salle à l'architecture singulière, lui permet d'accueillir les phalanges de renommée internationale et les plus grands solistes internationaux qui enrichissent l'expérience de l'orchestre et la notoriété de l'institution. Par ailleurs, pionnier dans le domaine de la médiation culturelle et de la transmission, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon accueille chaque année près de 40 000 jeunes pour lesquels il propose et produit des manifestations spécifiques.

Le Théâtre des Célestins et l'Auditorium-ONL s'associent au dispositif Pass Culture 2016 proposé par la Métropole de Lyon aux étudiants, pour la saison 2016-2017.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon, l'Auditorium-ONL et la Métropole de Lyon, dans le cadre du dispositif Pass culturel 2016, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes seront imputées sur les crédits des budgets 2016 et 2017 comme suit :

- pour le Théâtre des Célestins : programme PROGARTCL, opérations CREAPROG et ACCPROG, nature 7062 ;
- pour l'Auditorium-ONL : PRODUCTI07, opération SYMPH07, nature 7062 (LC Astre 90).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN